

YouTube : la Warner divorce, l'INA attaque

Nouveau conflit entre une Major américaine et **YouTube**. Cette fois, c'est la **Warner** qui exige du site de partage le retrait immédiat de tous les clips d'artistes sous contrat avec elle.

Cette fois, il ne s'agit pas d'un problème de contenus piratés mais de gros sous. La Warner réclame une plus grande contribution de la filiale de Google pour diffuser ses clips, mais les négociations ont échoué.

« *Nous ne pouvons tout simplement pas accepter des conditions qui n'indemnisent pas convenablement et équitablement les artistes, compositeurs, labels et éditeurs à la hauteur de ce qu'ils apportent* », a déclaré Warner dans un communiqué.

Une source proche des négociations avec Warner Music citée par Reuters a déclaré que les montants que la maison de disques recevaient de YouTube étaient « *astronomiquement faibles* ».

« *Malgré nos efforts constants, il n'est pas toujours possible de maintenir des accords innovants* », a déclaré YouTube dans un communiqué publié sur son blog à propos des difficultés liées aux droits d'auteur. « *Parfois, si nous ne pouvons pas parvenir à conditions acceptables économiquement, il faut mettre un terme à des partenariats fructueux.* »

C'est un coup dur pour YouTube car la Warner produit directement ou indirectement des centaines d'artistes à travers le monde. Ironie de l'histoire, la Major avait été la première à signer un accord avec YouTube en 2006, permettant à la plate-forme de s'offrir une légitimité dans le monde de la musique.

Pire, la décision de la Warner pourrait faire boule de neige. Universal Music Group (Vivendi), Sony Music Entertainment et EMI Music ont également passé des accords avec YouTube, des accords qui pourraient être dénoncés.

D'un autre côté, les Majors ont aujourd'hui besoin de plates-formes comme YouTube pour diffuser leurs artistes. Rappelons simplement que le site revendique une audience de 100 millions de visiteurs par mois. Difficile alors de couper les ponts pour une Industrie musicale en quête de nouveaux leviers de croissance.

De l'autre côté de l'Atlantique, en France, c'est l'INA (Institut national de l'audiovisuel) qui vient de décider de poursuivre la plate-forme. La filiale de Google est accusée d'héberger sans autorisations des archives de l'Institut. Une deuxième plainte a été déposée, révèle le journal *Les Echos*. Une première procédure pour contrefaçon a déjà été ouverte.

Les filtres mis en place par YouTube ne semblent pas satisfaire les ayants droit. « *Nous considérons que cette technologie de filtrage n'est pas opérante et nous avons saisi un juge pour qu'il le constate* », explique au quotidien François Debarnot, directeur juridique de l'INA.

Cette dernière en profite pour demander à YouTube d'utiliser sa propre solution de filtrage baptisée Signature : « *Plus de 300 partenaires à travers le monde dont Sony BMG, l'AFP, les chaînes de télévision France 24 ou la RAI utilisent gratuitement notre solution* », poursuit le directeur.

Pour YouTube, la liste des procès s'allonge. En juillet dernier, le groupe italien Mediaset lui réclamait pas moins de 500 millions d'euros. Rappelons que la Mediaset est le groupe de médias de Silvio Berlusconi, président du Conseil italien. L'empire, qui compte de nombreuses chaînes de télévision, des magazines, des journaux... estime que YouTube héberge illégalement des milliers de vidéos issues de ses programmes.

Aux Etats-Unis, c'est le géant des médias Viacom (Paramount, MTV...) qui a lancé une procédure contre YouTube. Il lui réclame la coquette somme de 1 milliard de dollars !

En France, c'est TF1 qui a lancé une attaque pour « *contrefaçon, concurrence déloyale et parasitisme* ». La chaîne réclame pas moins de 100 millions d'euros, la procédure est en cours.